

Le 29/06/2018

Réf. : TR / CG /
 Objet :
 V/Réf. :

**Note d'Information
 Pour le fonctionnement de la cantine scolaire
 Rentrée 2018 - 2019**

Mesdames, Messieurs,

La cantine scolaire de notre commune fonctionne bien. Vous êtes de plus en plus nombreux à y laisser vos enfants pour qu'ils y prennent leur repas, et nous pouvons nous en féliciter.

Or, à ce jour et compte tenu du délai très court de réservation des repas et du nombre important d'enfants, variable chaque jour, l'organisation est devenue problématique.

Aussi pour assurer la prise en charge de vos enfants dans les meilleures conditions, nous sommes amenés à modifier l'organisation de réservation des repas.

Désormais, nous devons **impérativement** connaître d'avance le nombre d'enfants présents chaque jour de la semaine afin d'anticiper et de prévoir **le nombre du personnel encadrant à mettre en place.**

Pour cela, à partir de la rentrée 2018-2019 (*semaine 36 du 03 au 07 septembre*) **les réservations des repas se feront obligatoirement le JEUDI et vous devrez réserver les dates de prise de repas de vos enfants POUR LA SEMAINE SUIVANTE**

(Exemple : mon enfant mange mardi 11/09, mercredi 12/09, jeudi 13/09 : je réserve le jeudi 06/09 les repas pour les 3 jours et je dépose mes tickets).

Cette mesure est prise afin de nous mettre en conformité avec la réglementation bien évidemment, mais aussi et surtout dans l'intérêt et pour la sécurité de nos enfants.

Je vous remercie de votre compréhension et de toute l'attention que vous porterez à ce document.

Bien cordialement,

Le Maire
 Thierry ROUTIER.

